



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION (FASEG)

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de :
Licence Professionnelle en Sciences Economique

Option : Economie

Filière : Economie et Gestion de la Microfinance (EGMF)

1^{ère} Promotion

THEME

POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES
FINANCIERES PAR L'INSTITUTION DE MICROFINANCE
PEBCo-BETHESDA

Réalisé et présenté par :

FAGNON Y. Germain

&

GOUNOU K. Claude. A

SOUS LA DIRECTION DE :

Maître de stage :

Mr. BADA Emmanuel

Maître de mémoire

Pr. Magloire LANHA

Agrégé de Sciences Economique,

Doyen honoraire, FASEG / UAC

Année académique : 2015-2016

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES

Dédicace 1

Je dédie ce mémoire en reconnaissance à mon cher papa HOUSSOU Tchodja et ma très chère maman HOUZIANKOU Marie pour votre amour et vos conseils que vous m'apportez en me rappelant que la volonté fait toujours les grands hommes.

FAGNON .Y. Germain

DEDICACE : 2

Je dédie cette œuvre à Dieu tout puissant pour sa protection et son amour puis à mes parents.

GOUNOU. K. Claude A.

Remerciement

Nous adressons nos sincères remerciements et toute notre gratitude :

Au professeur Magloire LANHA qui malgré ses occupations personnelles et professionnelle a pu diriger ce travail avec vigueur.

Au doyen, à tout le corps enseignant et à tout le personnel de la FASEG et du secondaire. Veuillez trouver ici le témoignage de notre reconnaissance pour la qualité de l'enseignement que vous nous avez donné.

A tout le personnel du PEBCo-BETHESDA d'Akassato spécialement au chef d'agence Monsieur BADA Emmanuel pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et pour la franche et sincère collaboration qu'ils ont développé avec nous lors de notre stage.

A tous ceux qui ont bien voulu répondre à nos questionnaires sans lesquels nous n'aurions pas eu les données que nous avons traitées.

A tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce travail.

SIGNES ET ABREVIATIONS

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AG : Assemblée Générale

AGC : Assemblée Générale constitutive

AGR : Activité génératrice de revenu

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BIBE : Banque Internationale du Bénin

BM : Banque Mondiale

BOA : Banque of Africa

BOC : Bulletin Officiel de Cote

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BRS : Banque Régionale de Solidarité

BSIC : Banque sahélo sahélienne pour l'Investissement et le commerce

CA : Conseil d'Administration

COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit

CIST : Conférence Internationale des Statisticiens du Travail

DCAM : Développement communautaire et Assainissement du Milieux

DMF : Département de la Microfinance

DAV : Dépôt à vue

DAT : Dépôt à Terme

EB : Epargne Bloquée

EL : Epargne sur Livret

FAGACE : fonds Africain de Garantie et de Coopération

FECECAM : Fédération des caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel

FNM : Fonds National Monétaire

IMF : institution de Microfinance

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PARMEC : Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit

PEBCo : Promotion d'Epargne et de Crédit à Base Communautaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SA : Société Anonyme

SFD : Système Financier Décentralisé

SFI : Système Financier Intermédiaire

SGI : société de Gestion Intermédiaire

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition des pénalités.....	11
Tableau n°2 : Taux d'intérêt par durée de dépôt	11
Tableau n° 3 : Différents types de crédits.....	12
Tableau n°4 : présentation des conditions d'ouverture des comptes épargnes et crédit....	13
Tableau n°5 : Répartition des données d'enquêtes relatives aux avis des enquêtes sur l'asymétrie d'information	31
Tableau n°6 : Résultat de l'interview.....	32
Tableau n°7 : Répartition des avis sur l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaires et financiers	32
Tableau n°8 : Données des enquêtes externe.....	33
Tableau n°9 : Analyse des données externes.....	34
Tableau n°10 : Quelques sources de financement externe des IMF.....	37

SOMMAIRE

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : Présentation du cadre de déroulement du stage.....	3
Section 1 : Présentation et mécanismes de fonctionnement de PEBCo-BETHESDA.....	4
Section 2 : Présentation des produits de PEBCo et déroulement du stage.....	10
Chapitre 2 : Méthodologie de la politique de mobilisation des ressources financières par PEBCo-BETHESDA.....	15
SECTION 1 : De la problématique aux hypothèses de recherche.....	16
SECTION 2 : La revue de littérature et la méthodologie de recherche.....	18
CHAPITRE 3 : Présentation, analyse des données de l'enquête sur la politique de mobilisation des ressources financières et approches de solution.....	30
Section1 : Présentation et analyse des données de l'enquête et politique de mobilisation des ressources financières.....	31
Section 2 : Analyse des sources de financement, validation des hypothèses, approches de solution et conditions de mise en œuvre.....	38
CONCLUSION.....	44

INTRODUCTION

La microfinance a existé sous différentes formes depuis bien longtemps. On estime que les mécanismes informels de prêt et d'emprunt ont existé en Asie depuis plusieurs millénaires. Cependant on considère que la microfinance moderne est apparue au milieu des années 1970 en Asie et en Amérique latine. On retient en priorité l'exemple du Bangladesh et de la Grameen Bank fondé en 1978 par le docteur Muhammad Yunus, professeur d'économie à l'université Chittagong.

Inspirées par le succès de la Grameen Bank de nombreuses institutions de microfinance (IMF) sont apparues dans les années 70 et 80. La plupart d'entre elles ont démarré leurs activités en tant que ONG et ont été financées par les subventions provenant de fonds publics et privés, elles sont devenues rentables et ont augmenté rapidement le nombre de leurs clients. Elles ont permis de démontrer que les pauvres étaient solvables bien qu'ils ne puissent offrir de garanties financières. Ainsi la microfinance s'est avérée un business viable et les pauvres constituent un véritable marché. Grâce à l'émergence de ces institutions de microfinance ces dernières années, le microcrédit a connu un développement très rapide. L'analyse des pratiques des anciennes sociétés d'Afrique et d'Asie montre que la microfinance faisait partie de leurs quotidiens à travers les pratiques de tontine et autres. Ces pratiques traditionnelles avaient cours légale en Afrique jusqu'au lendemain de l'échec des banques commerciales nationales et des banques de développement assez remarquables depuis la fin des années 80.

Au Bénin, ce développement est concrétisé par un secteur de la microfinance très dynamique animé par la multitude d'institutions offrant des produits et services adaptés aux besoins de la population pauvre exclue du système financier classique. Compte tenu de la pertinence des interventions de ses secteurs et du volume d'activités réalisées, le secteur de la microfinance s'impose désormais comme une alternative crédible de financement en ce qui concerne l'intégration des populations au circuit de la production de la richesse nationale. Malgré l'importance désormais reconnue à ce secteur, les institutions qui l'animent sont confrontées à un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont : la difficulté d'accès aux ressources financières adaptées aux besoins des pauvres ; l'absence de mécanisme d'accompagnement en terme de renforcement des capacités d'appuis divers ; l'absence d'un mécanisme de sécurisation pour la gestion des nombreux risques auxquels sont soumises les IMF.

C'est ainsi PEBCo-BETHESDA, une institution opérant au Bénin qui nous a servi de lieu de stage se trouve confrontée à des problèmes d'insuffisance de ressources financières. A cet effet, pour aider les IMF en général et PEBCo en particulier à accéder à moindre coût et facilement aux sources de

financement recherchées nous avons opté étudier le thème « politique de mobilisation des ressources financières dans les institutions de microfinance : cas de PEBCo- BETHESDA ».

Pour réussir cette recherche, notre travail sera présenté en trois chapitres. Le premier intitulé cadre du déroulement du stage sera consacré à la présentation générale de PEBCo, ses mécanismes de fonctionnement, et le déroulement du stage. Le deuxième titré Méthodologie de politique de mobilisation des ressources financières traitera d'une part de la problématique aux hypothèses et d'autre part de la revue de littérature et de méthodologie de recherche. Quant au troisième et dernier chapitre intitulé Présentation ,analyse des données d'enquêtes sur la politique de mobilisation des ressources financières et approches de solution il est consacré à la présentation et l'analyse des données des enquêtes et la politique de mobilisation des ressources financières de PEBCo ; l'analyse des sources de financement, validation des hypothèses ,approches de solution et condition de mise en œuvre.

CHAPITRE 1 :

**PRÉSENTATION DU CADRE DU DEROULEMENT DU
STAGE**

CHAPITRE 1: PRÉSENTATION DU CADRE DU DEROULEMENT DU STAGE

Ce chapitre présente de manière générale le cadre de fonctionnement et les activités de l'Association PEBCo-BETHESDA, ensuite il fait l'état des lieux de la qualité de ses prestations et enfin il précise la démarche méthodologique.

SECTION 1 : Présentation de PEBCo-BETHESDA et mécanisme de fonctionnement dePEBCo-BETHESDA

Pour mieux cerner l'environnement retenu pour ce travail de recherche nous devons bien comprendre le cadre de travail. Promotion d'Épargne / crédit à communautaire (PEBCo) est un Système Financier Décentralisé dont la première vocation est d'offrir des services financiers (épargne et crédit) de proximité aux populations pauvres. Le financement est réalisé sur mobilisation préalable de ressources financières sous forme d'épargne. L'épargne collectée est redistribuée sous forme de crédit aux agents en besoin de financement.

Paragraphe 1: Historique , Mission et Objectif de PEBCo-BETHESDA

I- HISTORIQUE

Suite à l'évaluation des activités de l'hôpital BETHESDA en 1993, fut créé le département du Développement Communautaire et Assainissement du Milieu (DCAM) afin d'accompagner les activités de l'hôpital par des actions de développement communautaire et de santé préventive.

En octobre 1995, DCAM démarra les activités préparatoires d'appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR). Le 20 avril 1996, fut institué et officiellement installé par le Conseil d'Administration (CA) de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) BETHESDA. Ainsi PEBCO connut une phase expérimentale sous forme de projet financé entièrement par D.C.A.M Jusqu'à la fin du mois de décembre 1999. Le programme, initialement appelé « Promotion d'Emploi et Banque Communautaire » (PEBCO) fut renforcé pour un meilleur impact. Cependant, sur recommandation des responsables de la cellule de surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CSSFD) (à cause du terme « Banque »), PEBCO devint Promotion d'Épargne/crédit à Base Communautaire (PEBCO) et fut ôté du département de micro finance. Toujours dans le souci de se conformer aux réglementations en vigueur, le conseil d'Administration de L'ONG BETHESDA concéda une autonomie de gestion à l'association PEBCo-BETHESDA en le dotant d'une direction générale hiérarchiquement dépendante du Conseil d'Administration de PEBCo-BETHESDA et de nouveaux textes intitulés « Règlement et Statuts des Systèmes Financiers Décentralisés ». L'association P.E.B.C.O-BETHESDA acquiert ainsi, depuis son Assemblée Générale constitutive du 11 mai 2013, son statut juridique à part entière, se conformant ainsi

à la nouvelle Loi N°2012-14 du 21 mars 2012 portant règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés en République du Bénin. Elle n'est plus un département de l'ONG BETHESDA.

II- Mission de PEBCO-BETHESDA

PEBCO-BETHESDA est un SFD de référence sur le plan national qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement spirituel et socio-économique des populations à faible revenu. PEBCO-BETHESDA a pour mission d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres en leur offrant des services financiers et non financiers solidaires de qualité.

III-Objectifs de PEBCo

Dans sa mission elle s'est fixé des objectifs suivants :

- . Assister les populations en conseil de gestion et d'élaboration de micro projet ;
- Développer une solidarité communautaire à travers la collecte de l'épargne locale et sa redistribution sous forme de crédit ;
- D'organiser les communautés de base à s'autogérer et s'auto employer ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Paragraphe 2: Structure Organisationnelle et fonctionnement

Ici nous présentons en détails les différents services qui composent PEBCo ainsi que les rôles et les tâches qui ont été assignés à chacun d'eux

1-Organigramme de PEBCo

L'organigramme et la coordination de ses structures s'imposent à toute entreprise à partir du moment où elle atteint un certain seuil de complexité. En vue de permettre à tous les acteurs de la vie de l'entreprise de comprendre les différentes fonctions, les relations existantes entre elles, ainsi que les niveaux d'autorité et de responsabilité, il est important de se référer à un organigramme

1.1. L'Assemblée Générale (AG)

Elle est l'organe suprême de l'organisation et a pour missions :

- De définir l'organisation et la politique générale de PEBCo en vue de la réalisation de son objectif social ;
- D'examiner et approuver les programmes d'activités présentés par le Conseil d'Administration ;

-
- D'examiner et voter le budget présenté par le Conseil d'Administration ;
 - D'élire les membres du Conseil d'Administration ;
 - D'adopter les règlements intérieurs et les autres documents ;
 - De statuer sur les rapports d'activités de l'institution et ceux du commissaire aux comptes.

1.1.2 Le Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration est l'organe d'orientation de PEBCo-BETHESDA. Il est tenu de veiller à la mise en place et à la mise à jour des politiques et procédures écrites de contrôle favorisant une saine et prudente gestion des activités de l'institution. Spécifiquement, il a pour mission:

- De veiller à la mise en exécution des orientations définies et des décisions prises par l'institution ;
- De se prononcer sur le programme d'activités et les budgets présentés par les dirigeants ;
- D'approuver les manuels de procédures administratifs ;
- De recruter les responsables de PEBCo ;
- De proposer à l'AG un commissaire aux comptes ;
- D'arrêter les comptes et d'établir les rapports annuels qui seront présentés à l'AG ;
- D'assurer la promotion, l'animation et le rayonnement de PEBCo sur le plan national et international.

1.2 Les organes de gestion

1.2.1 La Direction Générale

Elle a à sa tête un Directeur Général recruté par avis du Conseil d'Administration. Il lui est confié la mission de planifier, diriger, superviser et contrôler toutes les activités de l'institution en garantissant une sécurité satisfaisante du patrimoine acquis de PEBCo.

Pour atteindre ces objectifs, le DG est chargé :

- De répondre de la gestion des crédits au sein de l'institution ;
- D'assurer la direction du Comité de Crédit ;
- De superviser l'exécution des activités du département sur le terrain à travers les agences ;
- De prévoir les besoins financiers de la structure, rechercher les fonds nécessaires au bon fonctionnement et contrôler la bonne utilisation des liquidités ;
- D'assurer le développement des activités de PEBCo en participant à la définition de la politique générale de l'institution ;

- De signer les accords de financements pour le compte du département.

La direction générale est composée de plusieurs services :

1.2.1.1 Le contrôleur de gestion, finance et projets

Sous la supervision du Directeur Général, et en relation fonctionnelle avec l'ensemble des chefs services, il vérifie, surveille, évalue la gestion des agences et services de PEBCo. Il se charge de l'élaboration du tableau de bord de gestion de PEBCo ; d'analyser les écarts entre prévisions et réalisations ; de nouer des relations avec les partenaires aux développements et de prodiguer des conseils au Directeur pour l'aider dans ses prises de décisions.

1.2.1.2 L'auditeur interne

L'auditeur interne veille à :

- l'application rigoureuse des différentes procédures et manuels qui régissent l'institution.
- la bonne réalisation des opérations comptables, de caisse, de crédit, du système d'information de gestion et la gestion des ressources humaines sont également de son ressort.
- contrôler périodiquement, les activités de l'institution sur instruction du Directeur.

1.2.1.3 Secrétariat Administrative

Ce service, par délégation de pouvoir du Directeur, est géré par le Chef du Service Administratif et Ressources Humaines (C/SARH), assisté par le Contrôleur de Gestion en cas de besoin. Le C/SARH a la charge de plusieurs missions:

- Il coordonne les programmes de formations ;
- Il gère les opérations de paie, de gestion de stocks et des fournitures de bureau ;
- Il gère les conditions d'emploi et modalités relatives au statut du personnel ;
- Il est également chargé de traiter et d'archiver les différents documents de PEBCo-BETHESDA.

1.2.1.4 Service informatique et statistique

Ce service est chargé principalement, de la production et de l'archivage de toutes les informations statistiques du réseau PEBCo. Il recueille périodiquement toutes les informations et données statistiques des activités menées au sein de l'institution pour produire des états périodiques qui reflètent au fur et à mesure l'image de l'institution.

Ces différentes tâches consistent à :

-
- Assurer la maintenance préventive, curative qualitative et corrective des équipements ainsi que du réseau informatique ;
 - Administrer le réseau informatique (matériels et logiciels) de l'ensemble des services ;
 - Rendre les tâches d'impression disponibles sur tous les postes de services;
 - Veiller à la sauvegarde et à la restauration sur le secteur central des bases des différentes agences sauvegardées ;
 - Collecter périodiquement toutes les données statistiques des activités menées au sein de l'institution ;
 - Produire à la demande de PEBCo, de ses partenaires ou des structures de surveillances ;
 - Administrer les bases de données : PERFECT ; GOMISE ; TRADER ; IMMOS ; SUPER TONTINE.

1.2.1.5 Service comptabilité et finance :

Il a pour mission de superviser et de contrôler l'orthodoxie de la gestion comptable de l'institution en accomplissant des tâches comme :

- l'établissement des ordres de dépenses ;
- la consommation et la détention des chèques ;
- l'élaboration du budget par agence ;
- l'élaboration des états financiers ;
- le contrôle à priori et à posteriori des décaissements ;
- la sauvegarde quotidienne des informations de caisse et de comptabilité ;
- la détention des journaux auxiliaires des banques, des caisses et du brouillard de banque.

Le service comptabilité et finance doit mettre à la disposition de différentes entités, en tenant utile et de façon rationnelle, les ressources financières nécessaires et disponibles pour l'exécution de leurs activités conformément aux prévisions budgétaires .Ce service est également astreint de traiter et de payer régulièrement les charges salariales sociales et fiscales.

1.2.1.6 Service d'exploitation

Le service d'exploitation a pour mission de garantir le respect de l'application de la politique d'épargne et de crédit et les manuels de procédures de gestion de crédit de l'institution. Il doit veiller à la réalisation des objectifs de croissance et de rentabilité des entités de production à la base notamment à travers la gestion du crédit, conformément aux textes organiques, politiques et procédures de

l'institution et à la réglementation en vigueur dans le secteur. Le service comprend trois sections que sont :

1.2.1.6.1 Section Crédit et Recouvrement

Elle est chargée:

- De renforcer l'assistance du service aux agences et former le personnel agent de crédit à la gestion de la qualité du portefeuille ;
- De renforcer les mesures répressives légales pour rentrer en possession des crédits passés en perte ;
- De rendre plus efficace le système de recouvrement de PEBCo-BETHESDA ;
- D'assurer le respect des normes internationales de qualité de portefeuille de crédit ;

1.2.1.6.2 Section Marketing et Communication

Elle est chargée :

- De renforcer la notoriété de PEBCo-BETHESDA et sa viabilité commerciale en faisant connaître plus spécifiquement, mieux l'institution dans les églises et dans ses zones d'intervention ;
- De renforcer la visibilité de PEBCo-BETHESDA auprès des bailleurs de fonds du secteur et la fidélisation de sa clientèle ;
- D'assurer un accroissement de la clientèle ;
- De renforcer la contribution de l'épargne au financement des activités de PEBCo-BETHESDA ;
- D'assurer la gestion de la collecte de l'épargne.

1.2.1.6.3 Section Appui Conseil et Renforcement de Capacité

- Elle est chargée :
- d'assurer de façon opérationnelle la mission sociale de l'association PEBCo-BETHESDA ;
- d'assurer l'éducation financière des clients par la mise en place des modules de formations adaptés à leurs besoins et attentes ;
- de participer au fonctionnement et à l'exploitation des outils de la gestion de la performance sociale de PEBCo-BETHESDA ;
- d'appuyer le renforcement de la structuration interne des groupements ;

- de poursuivre la mise en place des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation financière des clients ;
- de superviser périodiquement et renforcer les capacités techniques des relais du service au sein des régions.

1.2.2 Les agences

- Tout chef d'agence est chargé de la clientèle et de veiller aux besoins de celle-ci .En effet, il doit
- maîtriser les besoins de la clientèle
- faire connaître PEBCo dans sa clientèle
- informer les groupes cibles des activités de PEBCo ;
- proposer des actions permettant de développer les activités de PEBCo ;
- faire tenir des séances de sensibilisation des clients sur l'obtention et la gestion des crédits à PEBCo ;
- organiser la réception des clients pour les formalités d'ouverture de compte et de retrait de fonds ;
- rédiger des rapports périodiques sur toutes ses activités .PEBCo rend ses services à travers un réseau de 40 agences implantées dans différentes zones sur le territoire béninois.

Section 2 :Présentation des produits de PEBCo et déroulement du stage

1.1.1.1L'épargne et les tontines

1.1.1.1.1L'épargne

Les produits épargne de PEBCO sont :

-les Dépôts à Vue (DAV) : c'est un compte qui permet aux clients de faire des dépôts et des retraits à tout moment sans procédures particulières. Ce compte donne accès aux divers crédits mis en place par PEBCO.

-l'Épargne sur Livret (EL) : ici, les dépôts sont faits à tout moment mais les opérations de retraits sont effectuées soixante-douze (72) heures ouvrables après la dernière opération. Dans le cas contraire, les pénalités sont fixées comme suit

Tableau N°1 : Les pénalités relatives au défaut de respect des obligations du compte EL

TRANCHE EN FCA	PENALITE EN FCFA
[1 000 ; 100 000]	1000
] 100 000 ; 300 000]	1500
Plus de 300 000	3000

Source: Prospectus PEBCO-BETHESDA, 2016

Le taux d'intérêt est de 3% l'an.

-l'Épargne Bloquée (EB) : pour ce compte, les dépôts sont faits à tout moment. Les retraits ne sont effectués qu'à l'échéance fixée. Cette échéance ne saurait en tout état de cause être inférieure à six (06) mois. Le taux d'intérêt est de 3,5% l'an.

-les Dépôt à Terme (DAT) : les dépôts à terme sont rémunérés comme suit :

Tableau N°2 : Taux d'intérêt accordé selon la durée de contrat du compte DAT

Durée (Mois)	Taux d'intérêt
[06 ; 12[4%
[12 ; 24[5%
+ de 24	6%

Source : Prospectus PEBCO-BETHESDA, 2016

2Les tontines

PEBCO dispose de deux (2) types de tontines :

-la tontine individuelle : elle est une constitution progressive et personnelle de fonds à échéance et à montant fixe. Le client constitue progressivement ses mises jusqu'à l'atteinte du montant contractuel constituant le maximum qu'il est autorisé à ramasser après déduction d'une fraction de la mise par échéance représentant les commissions de tontine. Ici, il n'existe aucun taux d'intérêt. -la tontine de groupe : elle est semblable à la tontine individuelle, seulement qu'ici, le nombre d'épargnants est supérieur à une personne.

3 Les crédits

Cinq (5) types de crédits sont actuellement disponibles à PEBCO. Ils sont résumés dans le tableau I ci-après :

Tableau N°3: Présentation des types de crédits mis en place par PEBCO

Types de crédits	Montants en FCFA	Durée maximale	Taux (mensuel dégressif)
Petits crédits	[30 000 à 200 000]	12 mois	1,9%
Crédits moyens	[200 000 à 500 000]	14 mois	1,9%
Crédits substantiels	[500 000 à 1 000 000]	24 mois	1,9%
Crédits à terme	[30 000 à 1000 000]	12 mois	1,9%
Crédits de pont	Maximum 500 000 Minimum 30 000	1 mois	3%
Crédit scolaire	Maximum 300 000 Minimum 30 000	8 mois	1,8%
Crédit au groupement	[30 000 à 200 000]	12 mois	1,9%
Crédits de groupe	[200 000 à 500 000]	14 mois	1,9%
Crédit sur tontine	Maximum 500 000 Minimum 30 000	10 mois	1,9%

Source : Manuel de procédures PEBCO-BETHESDA, 2016

1.2.1.2 Les conditions d'ouverture des comptes

Le tableau ci-après résume les conditions d'accès à l'ouverture des différents comptes PEBCo.

Tableau N°4 : Présentation des conditions d'ouverture des comptes Épargne/Crédit

PRODUITS	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
Dépôt à Vue (DAV) + Épargne sur Livret (EL) + Épargne Bloquée (EB)	<ul style="list-style-type: none"> •Minimum 5500FCFA •Pièce d'identité en cours de validité (facultative). •02 photos d'identité obligatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> •Toutes les conditions d'une personne physique. •Un (01) statut du règlement intérieur + procès verbale de l'Assemblée Générale.

Source : ServiceAccueil de PEBCo-BETHESDA, 2016

Actuellement, les pièces d'identité acceptées par PEBCo sont entre autres : la Carte d'Identité Nationale (CIN) ; la Carte LEPI ; les Passeports ; les Permis de conduire, les possessions D'État. Pour l'Épargne Bloquée (EB), le client peut effectuer des versements à tout moment avec un taux d'intérêt variant selon la durée du contrat (Tableau N°2).

Pour l'ouverture du compte tontine individuelle, le client manifestant un intérêt, doit présenter deux photos d'identité et indiquer le montant de chaque dépôt ainsi que la fréquence de cotisation. Pour la tontine de groupes, les trois (3) premiers responsables du groupe se présentent avec deux (2) photos d'identité chacune et précise le montant de chaque dépôt ainsi que la fréquence de cotisation.

3.2.1 Les activités non financières

Le SFD PEBCo-BETHESDA rend de nombreux services à sa clientèle à travers des activités à dimension non financières. Avant la mise en place des crédits, l'institution donne des formations aux clients actuels et potentiels, à travers des séances d'animation, de sensibilisation, de prospection de la clientèle. Ces séances sont des moments accordés aux clients pour s'imprégner d'une manière générale, de la réalité et d'avoir la version originale des informations sur l'institution et ses produits. Les chargés de prêt assurent le suivi permanent et l'appui conseil aux bénéficiaires de crédits.

PEBCo assure également, au profit des clients, le suivi dans la mise en place et l'élaboration des dossiers de projets de création ou d'extension d'entreprise.

En somme, les services non financiers de PEBCo visent à combler les déficits d'informations et de formations enregistrés dans les SFD en général et qui compromettent leur efficacité.

I- Présentation de l'Agence Akassato

Cette Agence est la quinzième ; elle est située entre CLCAM et Carrefour Misséssinto .De manière spécifique elle offre des services financiers et non financiers à la population d'Akassato et ses environs

dans le but de les permettre de rehausser le niveau de leurs activités, histoire de leurs aider à vivre dans des conditions décentes .Cette agence comprend quatre(04) services dont :

Le service accueil

Il est souvent assuré par les stagiaires, et fournit aux clients, des renseignements relatifs aux différents produits et procédures d'ouverture des comptes.

Le service crédit

Il est dirigé par deux chargés de crédit qui sont principalement chargés du montage des dossiers de demande de crédits avant de les envoyer au comité national de crédit . Le chef service est également chargé du suivi des bénéficiaires de crédits, de leur formation, de la prospection et de la sensibilisation de nouveaux clients.

Le service caisse

Ce service coiffé par deuxcaissières, est chargé d'effectuer des opérations de :

- Dépôt et de retrait ;
- Décaissement de crédits aux bénéficiaires ;
- Remboursement de crédits par les bénéficiaires ;

La direction de l'agence

Elle est dirigée par le chef d'agence qui coordonne et contrôle toutes les activités de l'agence.

II. tâches Effectuées

Au cours de notre stage à PEBCo BETHESDA d' Akassato nous avons effectué les tâches suivantes :

- Sensibilisation et prospection de la clientèle ;
- Remplissage du formulaire de demande de crédit ;
- Transmission de la demande et son enregistrement ;
- Accord du crédit ;
- Décaissement et finalisation du dossier ;
- La visite des garanties et des sites d'activité ;
- Ouverture de compte aux nouveaux clients.

III. Difficultés rencontrées

Tout au long de nos recherches nous avons été confrontés aux difficultés liées :

- A la documentation ;
- Nous avons des difficultés d'accéder à certaines informations, parce qu'elles sont confidentielles ;
- A l'indisponibilité des responsables compétents pour nous fournir les informations

CHAPITRE 2 :

**METHODOLOGIE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES
RESSOURCES FINANCIERES PAR PEBCO- BETHESDA**

CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PAR PEBCO- BETHESDA

SECTION 1 : De la problématique aux hypothèses de recherche

Paragraphe1 : Problématique et intérêt

Au départ l'échange monétaire entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement étaient exclusivement réservés aux banques. Mais le constat est que les banques sont réticentes à financer les activités des populations pauvres qui sont soit analphabètes, soit n'ont pas la culture bancaire, soit évolué dans le secteur informel. C'est pour aider cette catégorie de la population que des institutions parallèles de mobilisation d'épargne et de distribution de crédits sont nées et reconnues entre temps sous le vocal d'Institutions de Microfinance (IMF) qui actuellement laissent place au vocal de Système Financier Décentralisé (SFD) afin de mettre à la disposition de cette frange de la population en marge du système financier classique des services financiers tels que le crédit, l'épargne , l'assurance, les services de transfert et autres.

Le Bénin à l'instar de tous les pays de l'Afrique a connu une éclosion des initiatives de création de mutuelles d'épargne et de crédit sous diverses formes pour répondre aux mieux aux multiples besoins des populations défavorisées. La micro finance est apparue comme un outil efficace dont les gouvernements des pays en développement se servent pour lutter contre la pauvreté qui caractérise leurs peuples. Elles deviennent ainsi incontournables et, de ce fait, doivent être mieux formalisées afin de continuer à jouer le grand rôle qui lui est dévolu dans l'émergence de ces pays.

Dans la réalité, il existe une grande variété d'organisations impliquées dans le secteur de la micro finance. Au Bénin, ce secteur est très diversifié en nombre d'année d'expérience, en objectif, en moyen, en taille, en ressources humaines et financières mais aussi et surtout en fonction de la méthodologie telles que : l'approche minimaliste et l'approche intégrale, l'argent froid, crédits de groupe et crédits individuels qui sont quelques unes des préoccupations du secteur de la micro finance ces dernières années. Ainsi on distingue des institutions de micro finance qui collectent de l'épargne qu'elles redistribuent sous forme de crédit et celles qui octroient de crédit sans la collecte préalable de l'épargne. Il faut reconnaître que ces IMF de taille très modestes ont pu mobiliser de ressources importantes pour le financement de leurs activités.

En effet, PEBCO est une institution qui collecte préalablement de l'épargne avant l'octroi de crédit. Ce qui constitue une source de financement à faible coût pour elle. Dans son fonctionnement l'institution fait face à une croissance de demande de crédit et souvent les dispositions financières ne répondent pas toujours aux besoins financiers des bénéficiaires. La nécessité de recourir à de nouvelles sources de

financement pérenne et moins contraignante se précise de plus en plus à l'institution dont le rythme des activités demeure sans cesse croissant. Ce que témoigne l'évolution du niveau des encours de crédit ainsi que l'effectif de bénéficiaires comparativement à l'évolution des ressources ayant servi à la satisfaction de ces crédits.

Quelle est l'origine de l'insuffisance de ressources financières dans le secteur de la micro finance en générale et de PEBCO en particulier ?

Quelle analyse peut-on faire de l'asymétrie d'information existant entre PEBCO et ses bailleurs de fonds ?

Quelles sont les alternatives performantes pour une meilleure mobilisation des ressources financières sans difficulté dans les IMF en particulier à PEBCO ?

La réponse à ces questions fera l'objet de notre étude et sera d'une importance non négligeable pour PEBCO. Ainsi notre étude vise principalement à suggérer à PEBCO des solutions susceptibles de lever des entraves à une meilleure mobilisation des ressources financières au plan local et international dans des conditions propices.

Paragraphe2 :Objectifs et hypothèses.

I Objectifs

A- Objectif général

L'objectif général de notre recherche est d'aider les institutions de micro finance en général et PEBCO en particulier à accéder à moindre coût aux sources de financement recherchées.

B- objectifs spécifiques

Mise à part l'objectif général voici quelques objectifs spécifiques :

Objectif n°1

Trouver des conditions adéquates à l'avènement d'un partenariat gagnant-gagnant entre PEBCo et ses bailleurs de fonds.

Objectif n°2

Proposer des solutions efficaces à l'accessibilité de PEBCo à diverses sources de financement, notamment aux marchés financiers et monétaires.

II Hypothèses

Pour atteindre l'objectif général, partant des objectifs spécifiques, nous formulerons les hypothèses suivantes.

Hypothèse n°1

La rétention d'information de la part des IMF vis à vis des bailleurs outre la concurrence qui prévaut dans le secteur est à la base de l'asymétrie.

Hypothèse n°2

L'inaccessibilité de PEBCo aux marchés financiers et monétaires dépend de sa forme juridique.

SECTION n°2 : la revue de littérature et la méthodologie de recherche.

Cette section présente la revue de littérature et la méthodologie de recherche adoptée.

Paragraphe n°1 : la revue de littérature.

Etude conceptuelle

Les IMF sont des institutions spécialisées censées offrir des services financiers de proximité aux défavorisés des zones rurales. De ce fait, elles apparaissent comme des alternatives nouvelles face à la crise des systèmes de financements des années 80 : crise intervenue sur les continents en développement (Asie, Amérique Latine et Afrique au sud du Sahara).

Après avoir présenté l'historique des IMF, il sera question d'aborder son environnement.

A) L'historique des IMF

1- Cadre général

Le micro crédit a connu ces dernières décennies un développement très rapide grâce à l'apparition au milieu du 19^e siècle des premières mutuelles d'épargne et de crédit par l'initiative des hommes qui voulaient combattre l'issue et surtout la pauvreté tels que : *Friedrich wilhelmRaiffeisen* en Allemagne, *JohannEvangélistTraber* en suisse, *Alphonse Desjardins* au Québec, *Ludovic deBesse et Louis Durand* en France . Ces hommes sans être des banquiers sont reconnus comme des pionniers des Systèmes de Financement Décentralisés (SFD) au service des pauvres ou des exclus des systèmes bancaires dits classiques.

L'analyse des pratiques des anciennes sociétés d'Afrique et d'Asie montre que la microfinance faisait partir de leurs quotidiens à travers les pratiques de tontines et autres. Ces pratiques traditionnelles avaient cours légal en Afrique jusqu'au lendemain de l'échec des banques commerciales nationales et des banques de développement vers les années 70.

La microfinance est aujourd'hui un domaine qui mobilise de nombreuses énergies que ce soit dans le domaine de la coopération, dans celui associatif ou au sein des grandes organisations internationales. Chacun y va de sa philosophie et de sa vision. Certains pensent qu'il s'agit avant tout d'un outil susceptible de favoriser une logique dite inclusive, où grâce aux institutions de la micro finance, un plus grand nombre d'individus peuvent avoir accès aux marchés financiers afin de développer dans de meilleures conditions leurs projets productifs.

D'autres pensent que la micro finance n'a de sens que si elle constitue un outil de lutte contre la pauvreté. Toutefois, comme l'a si bien signifié *MarcLABIE* : « **ces deux approches ne sont pas irréductibles et la différence est de savoir si la lutte contre la pauvreté doit être l'objectif prioritaire en tant que tel ou si c'est plutôt une conséquence heureuse de la réduction d'infection de marché obtenu grâce justement à la mise en place d'un secteur de la micro finance dynamique et efficace** ».

2- Présentation des IMF au Bénin

Le Bénin à l'instar des autres pays de l'Afrique a connu une éclosion des initiatives de création de mutuelles d'épargne et de crédit sous diverses formes initiatives pour répondre au mieux multiples besoins des populations défavorisées. La micro finance est apparu comme un outil efficace dont les gouvernements des pays en développement se servent pour lutter contre la pauvreté qui caractérise leurs peuples. Elle dévient ainsi incontournable et de ce fait, doit être mieux formalisée afin de continuer de jouer le grand rôle qui est dévolu dans l'émergence de ces pays.

Dans la réalité, il existe une grande variété d'organisations impliquées dans le secteur de la micro finance. Au Bénin, ce secteur est très diversifié en nombre d'année d'expérience, en objectif, en moyen, en taille, en ressources humaines et financières mais aussi et surtout en fonction de la méthodologie telle : l'approche minimaliste et l'approche intégrale, l'argent froid, crédit de groupe et crédits individuels qui sont quelques une des préoccupations du secteur de la micro finance ces dernières années .

Ainsi, les IMF du Bénin peuvent être reparties en six catégories.

- Les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit : ce sont des institutions qui ont des expériences basées sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit au profit de leurs membres.
Exemples : FECECAM, UNACREP, PEBCoetc....
- Les associations ayant comme activité unique ou principale, la distribution de crédit. Ce sont des institutions qui ont privilégié le crédit comme activité centrale de leurs opérations. Exemple: PADME, PAPME et VITAL Finance...
- Les projets gouvernementaux pour les quels l'octroi de crédit est une activité accessoire, ils trouvent que coupler le crédit avec d'autres activités constituera un moyen pour atteindre les objectifs de développement ;
- Les sociétés de micro finance : ce sont des institutions constituant en sociétés spécialisées dans l'octroi de micro crédits : FINADEV SA
- Le système traditionnel composé des tontines et des usuriers ;
Toutefois, cette diversité n'empêche pas une certaine complémentarité au niveau du secteur. Le marché de la micro finance reste bien segmenté selon les clientèles *touchées (femmes, agriculteurs, micro entreprises, etc.) ce qui détermine des méthodologies et des formes d'interventions variées* mais en même temps engendre une concurrence plus accrue entre les différentes institutions

B- Environnement des IMF

1-Environnement légal et réglementaire

Les opérations de crédit au Bénin quels qu'en soient l'initiateur et le montant relèvent de la loi portant règlementations bancaire N°90-018 du juillet 1990 en remplacement de celle de 1975. La nouvelle réglementation marque une rupture d'approche dans l'exercice des activités d'épargne et de crédit et offre un cadre juridique qui se veut résolument libérale. Elle s'inscrit dans un dispositif légal et réglementaire adopté par l'ensemble des pays de l'union économique et monétaire ouest Africaine (UEMOA).

Ainsi, les activités bancaires au Bénin sont exercées par des établissements dotés d'une autonomie financière, de structures opérationnelles et de contrôles adéquats et adaptées, des compétences pour une meilleure.

Les établissements bancaires et financiers sont considérés comme des entreprises qui sont jugées par rapport à leur fonds à capacité à rentabiliser leurs actifs, à renforcer leur fonds propres et à

accroître leurs activités, à travers une gestion saine respectueuse des normes réglementaires et procédure en la matière .

Cette loi complétée par le décret **N°89-392 du 07 Novembre 1989** portant classement, forme juridique et opération des établissements financiers couvre le Système bancaire classique. Les établissements bancaires et financiers sont considérés alors comme des entreprises et jugés suivant les critères de rentabilité. La notion de service public n'est plus prépondérante ; la banque n'est plus jugée par rapport à une quelconque mission de service public mais par rapport à sa capacité de se gérer en équilibre, à renforcer ses fonds propres et à accroître ses activités. Désormais les activités bancaires s'exercent par des entreprises libres et responsables de leurs décisions.

Les exigences des établissements bancaires par rapport aux formalités à remplir et surtout aux suretés exigées avant la mise en place des crédits les éloignements de la clientèle pauvre, ce qui a donné naissance à la formalisation d'autres systèmes de financements intermédiaires sous forme mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit. Afin de réglementer de telle pratique d'une part, et surtout de les uniformiser d'autre part, des efforts de formalisation ont été entamés dès 1992 pour aboutir à l'élaboration et au vote **le 08 Août 1997 de la loi N°97-027** portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives de micro finance de la place. Cette loi détermine les conditions d'exercice des activités, les modalités de reconnaissance de ces structures ou organisations, les règles de leur fonctionnement et les modalités de leur contrôle. Ce faisant, elle les soustrait du champ d'application de la loi bancaire. Il faut signaler que l'initiative de cette loi relève également du souci des autorités monétaires de l'UEMOA d'uniformiser les pratiques en matière de coopérative d'épargne et de crédit dans l'union.

2- Environnement bancaire et financier

La fin des années 80 a été caractérisée au Bénin par la faillite généralisée des banques commerciales et de développements. Cette situation a engendré d'importantes réformes au lendemain de l'historique conférence des forces vives de la nation provoquant ainsi la restructuration du secteur bancaire et l'émergence de nouvelles banques et surtout des institutions de micro finances. Les activités des IMF couvrent l'ensemble des 12 départements que compte le Bénin, avec une concentration dans les principales villes : Cotonou, Porto-Novo et Parakou. En 2006 sur la base des statistiques de la **cellule de surveillance des SFD** (ex cellule de micro finance), sept cent soixante deux (762) IMF exercent sur l'ensemble du territoire national et apportent une assistance à 850000 personnes (épargnants, emprunteurs et groupements) dont 54 pour cent de femmes, 40 pour cent d'hommes et 6 pour cent de groupement.

Les IMF se sont regroupées au sein de l'Association Nationale des Praticiens de la Microfinance du Bénin (consortium ALAFIA), qui a pour objet de les défendre et de contribuer à leur professionnalisation en renforçant leurs capacités à fournir les services au regard des meilleures pratiques et en contribuant à l'amélioration de l'environnement légal et politique dans lequel elles interviennent.

C- Clarification conceptuelle

Microfinance :

Il existe autant de définitions de la microfinance que d'auteurs. Elle varie selon leurs objectifs et leurs formes. Ainsi, selon :

Le législateur : il met l'accent sur le caractère mutualiste ou coopératif de ces institutions. La **loi N°97-027 du 08 Août 1997** dispose en son article 2 alinéa1 que « les institutions mutualistes ou coopérative d'épargne et de crédit sont un groupement de personne doté de personnalité morale sans but lucratif et à capital variable fondé sur les principes d'union, de solidarité, d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de les consentir du crédit ».

Les praticiens : la terminologie du SFD désigne un réseau d'institution de microfinance qui s'apprécie par rapport à sa structure de base. Dans leur optique, la microfinance est une finance de proximité par opposition aux longues procédures administratives contraignantes des banques classiques.

Les bailleurs : ils préfèrent la terminologie Système Financier Intermédiaire (SFI) pour faire la démarcation entre système bancaires et la finance informelle. Selon les bailleurs de fonds, les institutions de microfinance peuvent rester purement informelles ou évoluer pour devenir soit un établissement, soit une banque. Pour *ledgerwood* (1998), le terme de microfinance désigne l'offre de service financier à une clientèle pauvre composée notamment de petits travailleurs indépendants.

Ressources financières

C'est l'ensemble des moyens dont dispose un individu, une institution pour effectuer des transactions. Elles tiennent compte des titres (actions, obligation) et aussi de la liquidité.

Mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières est l'ensemble des moyens financiers qu'une institution doit acquérir pour être en mesure d'effectuer le travail projeté. Elle va au delà de la levée de fonds. Il s'agit d'obtenir diverses ressources financières auprès d'une multitude de partenaires par différents moyens ou

politiques. Ainsi la mobilisation des ressources peut être conçue comme une combinaison des ressources nécessaires pour le fonctionnement de l'institution.

Microcrédit :

Il a vu le jour au Bangladesh, Asie, au début des années 80. C'est donc un concept relativement nouveau qui a connu un succès tel qu'il s'est rapidement propagé dans le monde entier y compris les pays développés (USA avec les ghettos de Chicago et les réserves indienne de l'ouest, canada, France, Allemagne, Luxembourg, etc.).

Il peut être défini comme un crédit de faible montant offert à ceux qui ne peuvent accéder au crédit bancaire, faute de garanties nécessaires ou parfois même d'idéologie culturelle, et sociologique, d'éloignement, d'analphabétisme. (Cours d'Economie des marchés et intermédiaires financiers : Professeur *Fulbert Gero AMOUSSOUGA*, 2008-2009).

Les crédits

Dans le lexique économique (1999), le crédit est « un acte de confiance se traduisant par un prêt en nature ou en espèces consenti en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu à l'avance ».

« le crédit peut être défini comme étant la mise en disposition effective d'un bien ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse de remboursement dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du risque encouru » (*BOUDINOT et FRABOT*, 1978).

D'après la Banque Mondiale (1997), les SFD se distinguent par leurs perspectives de pérennité et la qualité des services rendus. Pour assurer leur pérennité, les SFD doivent être techniquement et financièrement autonome d'une part, puis l'impact et la qualité des services rendus appréciables d'autre part. Dans ce contexte, « seuls les taux d'intérêts pratiqués dans chaque SFD permettent d'améliorer le rendement, de couvrir les charges et de renforcer la capitalisation à travers les réserves et le report à nouveau ». (*BIO TCHANE A.*)

Selon le rapport MDR/ PNUD (1995), « les taux d'intérêts bonifiés rendent le capital artificiellement peu cher, favorise son gaspillage, démobilise l'épargne et n'est pas soutenable à long terme par l'Etat une fois que le contrat avec les bailleurs de fonds vient à terme ». Il est donc important de financer le crédit avec de l'argent chaud pour accroître le sens de responsabilité des emprunteurs et améliorer le te taux de remboursement des prêts. Il s'avère donc nécessaire pour les SFD de procéder à un réglage

subtil entre les fonctions : Epargne et Crédit, qui constituent les activités principales du système, tout en s'assurant du remboursement des crédits par une analyse approfondie des garanties.

Crédit en souffrance : l'arrêté d'application de la loi sur les SFD dispose son instruction n°4 article 1^{er}, relative au développement de crédit en souffrance (BCEAO, mars 1998) que : seront considérés comme crédits en souffrance, les crédits aux membres ou aux bénéficiaires dont une échéance au moins est impayée depuis plus de trois(03) mois.

La micro entreprise : En matière de définition, les points de vue ont variés selon les pays et les auteurs. Selon le rapport sur l'état de l'économie nationale (Décembre 1998), la micro entreprise est définie comme des « activités économiques et commerciales de moindre importance auxquelles s'adonne une population de personnes qui ont montré de dynamisme et qui ont acquis un certain savoir –faire dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'industrie »

Le portefeuille de crédit

Selon *SILEM et ALBERTINI* (2002) : « le portefeuille est l'ensemble des valeurs (monnaie, effet de commerce, obligation, etc. ...) détenues par un agent économique. C'est aussi un ensemble géré par un groupe d'assurance ou par une compagnie d'assurance ». le portefeuille de crédit d'une institution de micro finance est l'ensemble des crédits octroyés par celle –ci dans le cadre de ses activités.

Asymétrie d'information

Il y a asymétrie d'information sur le marché quand certains opérateurs détiennent une information particulière qui n'est pas transmise au prix des actifs sur un marché.

L'asymétrie d'information sur un marché peut conduire selon le cas soit à la sélection adverse, soit au hasard moral.

La sélection adverse ou l'anti-sélection

Elle a trait à des situations où un côté de marché notamment le côté acheteur ne peut observer la qualité des biens situés de l'autre côté du marché (type caché). (Cours d'Economie des marchés et intermédiaires financiers .Professeur *GeroAMOUSSOUGA* ,2008-2009). Elle est relative aux situations où les débiteurs de risque élevé et de faible performance sont ceux qui sont susceptibles de choisir un programme de crédit à taux d'intérêt élevé contrairement aux emprunteurs à faible risque qui se retirent du marché (PADME, 1990) .

Selon *Ahmed silèm* et *J.M Abertini*, Economie Dalloz 6^{ème} édition, la sélection adverse apparaît comme un phénomène lié à l'asymétrie d'information dans le rapport d'offre et de la demande conduisant à des effets pervers.

Hasard moral : il se réfère à la situation où un côté du marché ne peut observer le comportement de l'autre côté (comportement caché). Les asymétries d'information amènent les opérateurs à des réactions soit pour les exporter (comportement opportuniste) ; soit pour limiter les inconvénients (recherche d'information, surveillance, excitation diverse à l'exécution des contrats).

D- Revue critique de la littérature

1) Point des connaissances liées à la dépendance de PEBCo vis-à-vis de certaines banques formelles locales et internationales.

La plupart des réflexions s'intéressent aux difficultés aux quelles les institutions de micro finance sont confrontées et qui font d'elles un secteur peu considéré pour les banques.

Selon *Abdoulaye ZONON* et *Harouna KAZIANGA* (2002) : « le partenariat entre les SFD, de l'insuffisance de l'information financière et de la faiblesse des garanties. Les relations entre ces deux acteurs se limitent dans la majorité des pays à des opérations de placement des SFD auprès des banques » (P.12).

Quant aux chercheurs *Betty WANPFLER* et *Christian BARON* (2001), ils pensent que « même si le secteur de la micro finance s'est fortement développé dans la dernière décennie en Afrique de l'ouest, il n'en reste pas moins un secteur particulièrement fragile. La disparité des structures y est importante en termes de taille, de degré professionnel et social. Les situations de crise sont nombreuses et d'origine variée : les réseaux les plus importants ont fait face aux problèmes de changement d'échelle ; les crises liées à la croissance des impayés touchent de nombreuses IMF ; les outils de la micro finance (système de gestion, de contrôle, système d'information) sont encore fréquemment défectueux et les ressources humaines insuffisamment formées »

Même si l'explication de la loi PARMEC se généralise progressivement, une bonne partie des IMF n'a toujours pas un bon statut juridique, les tutelles n'arrivent pas à bien assurer leur mission de contrôle et de suivi, et nombre d'IMF reconnues légalement ont du mal à fournir les états financiers annuellement requis par les tutelles. Autant de difficultés qui limitent la capacité des institutions à s'insérer dans le secteur financier et à y développer les relations de confiance nécessaires au développement de partenariats (p.11-12).

2-Point des connaissances liées à l'asymétrie d'information existant.

Ce problème a été évoqué par plusieurs auteurs. Selon *H. VARIAN*(1994) : « on parle d'asymétrie d'information lorsqu'un agent économique est moins informé qu'un autre sur ses propres caractéristiques et les actions qu'il va entreprendre. Dans une situation d'information imparfaite et asymétrique entre les banques et les emprunteurs, les derniers sont privilégiés car ils ont une meilleure information sur leur propre défaillance ».

Stieglitz et Weiss(1981) ont montré qu' « en cas d'asymétrie d'information, le rationnement de crédit peut apparaître de façon endogène ».

se penchant également sur la question, *Anne Joseph* (1998) déclare qu'en ce qui concerne les journées comptables, « les pays en développement sont en général caractérisés par une forte asymétrie d'information : mes emprunteurs possèdent plus d'informations que les prêteurs » (A. Joseph, P.18) .

Aussi, ajoute-t-elle que le fait qu'une entreprise puisse fournir des éléments comptables ne pas suffisant pour réduire l'asymétrie d'information car ces documents ne sont pas fiables. En effet, d'après ses explications, les entreprises établissent souvent trois Déclarations Statistiques et Fiscales(DSF) : la première a un usage interne, la deuxième est destinée aux impôts, à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale et la troisième à la banque.

En dehors de ces précédents, notre référence théorique s'inscrit aussi dans le cadre des travaux réalisés par *Albert HONLONKON, Denis ACLASSATO* et *Célestin V. QUENUM* (2001) sous la supervision technique du professeur *Fulbert Gero AMOUSSOUGA*. Dans l'ouvrage, il est mis en relief l'impact de l'information sur le fonctionnement des marchés financiers décentralisés : il s'agit de l'asymétrie d'information qui a un facteur déterminant de la gestion des risques notamment les risques de crédits. Aussi, est-il important de noter que leur analyse est essentiellement liée à la relation entre les IMF et leurs clients.

Les résultats de leur étude montrent que la mise en œuvre des innovations dans les IMF permettra la maîtrise des causes liées à l'asymétrie d'information. Selon *Desâet Mellor*(1995) cité par *HONLONKOU* (2001), ces causes de deux sortes : les causes liées à la sélection adverse, croissance rapide des prêts, mauvais ciblage des clients sur financement ou sous-financement des activités, emprunts spéculatifs, l'endettement excessif des emprunteurs et l'absence des garanties ou des garanties de mauvaise qualité, échelonnement inadéquat des remboursements ; et les causes liées à l'aléa moral, la nonchalance a traduit le premier défaillant devant la justice, la supervision inadéquate, le détournement ou la mauvaise allocation des prêts par les emprunteurs et leur refus de payer, etc....

De même, on peut définir une troisième catégorie de facteur liée à l'environnement physique, social, économique et juridique de l'emprunteur : les calamiteux naturels, les fluctuations des prix, la défaillance du cadre juridique, le statut socio économique de l'emprunteur et ses anticipations pour un accès régulier au crédit.

Certes, pour maîtriser l'environnement d'asymétrie informationnelle et diminuer les risques potentiels, les IMF ont développé plusieurs outils autour d'une approche basée sur la relation avec la clientèle. Cette relation consiste à se rapprocher géographiquement à la clientèle afin de réduire les situations d'asymétries (*M. LANHA*, 2001).

3-Point des connaissances liées à l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaires et financiers.

Ici, les réflexions ont été axées autour des opportunités qui s'offrent aux IMF qui acceptent d'aller sur le marché des capitaux notamment le marché financier.

Christophe Le Picard Ducroux déclare : « la BRVM présente de nombreuses opportunités pour les IMF qui auront choisi d'y être cotées. Elle offre à ces institutions, l'accès à des sources de financement diversifiées pouvant accompagner leur croissance, leur développement et leur pérennité. L'ouverture de leur capital aux petits investisseurs permet aux actionnaires majoritaires de garder le contrôle de décision et de mieux répartir les risques. de plus, la multitude de produits financiers offert (actions ordinaires, actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements) répond aux besoins spécifiques de chacun. La bourse offre de plus d'opportunité aux IMF de s'endetter à des taux plus avantageux que du circuit bancaire classique. Elle permet aux IMF cotées de lever des capitaux sans garanties bancaire.

De plus, se penchant sur la question, *Roméo Z. TCHALLA* et *Martial P.DENAKPO* pensent, dans leur mémoire de fin de cycle 2, que : « être cotée en constitue pour une IMF, un signe de prestige puisque cela signifie qu'elle obéit à des conditions contraignantes de transparence, d'organisation et de solidité financière. Ainsi, l'admission à la côte devient un moyen d'assurer la notoriété de l'IMF, de valoriser son image et d'affirmer sa crédibilité dans son environnement ainsi que d'impliquer ses actionnaires dans la promotion de ses produits et services et ce, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale ».

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche et difficultés rencontrées.

Méthodologie de recherche

Toute démarche scientifique pour être efficace, se doit d'obéir à une méthodologie bien définie. Face à cette évidence et en droite ligne avec l'objectif général que nous nous sommes fixés dans le cadre de la présente étude c'est-à-dire étudier la plique de mobilisation des ressources financières par PEBCo BETHESDA ,il s'avère indispensable de faire des recherches, de faire des enquêtes et de se rapprocher des personnels de PEBCo BETHESDA que vers d'autres IMF et banques .

Nous sommes basés sur les sources tant orales qu'écrites pour la réalisation de notre travail. L'opportunité de l'enquête se justifie par la nécessité d'évaluer, eu égard aux faits, la justesse des hypothèses que nous avons émises afin de tenter d'expliquer les problèmes spécifiques que nous voulons résoudre.

Approche théorique

A travers cette partie nous exposerons les démarches préalables que nous avons menées et qui ont conduit à définir les théories et modèles d'analyse à adopter pour étudier des données recueillies dans le cadre de la présente étude.

Interview

En ce qui concerne les sources orales, nous avons eu des entretiens avec certaines personnes ressources dans la collecte des données que nous avons utilisé pour validé nos hypothèses.

Recherche documentaire

En ce qui concerne les sources écrites nous avons réalisé une recherche documentaire qui a consisté à collecter les données dans les ouvrages de référence, les anciens mémoires traitants du sujet ou d'un sujet similaire pouvant nous aider de valider nos hypothèses. Aussi avons-nous visité certain site de recherche www.google.com.

Approche empirique

Pour cette étude notre enquête a eu pour population cible les agents de l'association PEBCo, les institutions bancaires et financières pouvant financer les IMF en général et PEBCo en particulier. L'enquête a été réalisée par sondage des données de l'enquête quantitatif. Ce choix se justifie par le nombre important des institutions financières, et les moyens limités dont nous disposons.

Echantillonnage

Notre étude est portée sur les banques, les IMF et quelques agents financiers. Dans le cadre de notre enquête, nous avons retenu un échantillon de dix banques, cinq institutions financières dont la FECECAM, et vingt agents de PEBCo.

La présente enquête nous permet de vérifier les hypothèses formulées.

Pour faire, nos questions tiennent compte essentiellement de :

L'asymétrie d'information régnant entre PEBCo et ses bailleurs de fonds.

L'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaire et financier.

Le questionnaire

Notre questionnaire a été administré à l'endroit des différents agents de PEBCo, des banques et quelques IMF compte tenu des objectifs à atteindre. Il est composé de trois grandes questions dont la première les agents de PEBCo tandis que la seconde et la troisième concernent certaines banques et établissements financiers de la place. Ainsi notre réflexion a été orientée vers les questions fondamentales qui nous serviront de manière directe à vérifier les hypothèses émises.

Réalisation des enquêtes

Les enquêtes ont été menées du 15 au 19 Août 2016 au moyen des questionnaires déposés au niveau de certains services de l'institution et certains établissements financiers comme banques. Notre second passage a consisté à la récupération desdites questionnaires déjà remplis à priori. Les déplacements qu'engendre la collecte d'informations ne sont pas sans difficultés.

CHAPITRE 3

**PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE SUR LA
POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES
ET APPROCHES DE SOLUTION.**

CHAPITRE 3:PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE SUR LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET APPROCHES DE SOLUTION.

Ce chapitre aborde, dans un premier temps, l'analyse des résultats des enquêtes et les sources de financement de PEBCo, et dans un second temps, les approches de solution efficace pour une accession à moindre coût aux sources de financement recherchées.

Section1 : présentation et analyse des données de l'enquête et politique de mobilisation des ressources financières.

Dans cette section nous allons présenter non seulement les résultats de nos enquêtes, facteurs déterminants dans la vérification des hypothèses émises, mais aussi les analyser afin d'avoir une idée sur la mobilisation des ressources financières de PEBCo objet de notre étude.

Paragraphe1. Présentation et analyse des données de l'enquête.

A- Présentation et analyse des données des enquêtes internes

a- présentation et analyse des données liées à l'asymétrie d'information entrePEBCo et ses bailleurs.

La vérification de l'hypothèse liée à ce problème, nous conduit aussi bien sur la base de la question n°3 du questionnaire2, que des résultats des entretiens, à recueillir des informations nécessaires à cet effet. Les informations obtenues au cours des investigations sont à la fois des données quantitatives et qualitatives.

○ **Présentation et analyse des données à caractère quantitatif.**

Pour ce qui concerne des données quantitatives, elles se résument dans le tableau ci après ;

Tableau n°5 : Répartition des données d'enquête relatives aux avis des enquêtes sur l'asymétrie d'information.

Modalité	Nombre d'observation	Fréquences relative (%)
La rude concurrence	5	29,41
La rétention d'information	3	17,65
Autres	9	52,94
Total	17	100

Source : Nos enquêtes, Août 2016

29,41% des enquêtés ayant répondu soutiennent que l'asymétrie d'information est le résultat de la rude concurrence qui prévaut dans le nouveau secteur ; 17,65% pensent plutôt que c'est la rétention d'information généralement de la part des clients ; alors que 52,94% évoquent d'autres raisons. Celles-ci tournent autour de l'insuffisance de systèmes d'informations performants dans le secteur en général.

○ **Présentation et analyse des données à caractères qualitatif.**

Les données qualitatives au problème spécifique n°1 sont essentiellement liées à l'insuffisance de systèmes d'informations performants.

b- présentation et analyse des données liées à l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaires et financiers.

Les résultats de nos enquêtes en direction de ce problème se résument dans les tableaux suivant.

Tableau n°6 : Résultats de l'interview

Modalité	Effectif	Fréquence (%)
Statut juridique	10	50
Dépendance des bailleurs de fonds	05	25
Indifférence	05	25
Total	20	100

Source : Nos enquêtes, Août 2016

Il résulte de ce tableau que sur 20 agent interviewés, 10 (soit 50%) ont confirmé que l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés financier et monétaire est due à son statut juridique ; 05(soit 25%) ont confirmé que cela est dû à sa dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds et 05(soit 25%) autres indifférents de la situation.

Tableau n°7 : Répartition des avis sur l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaires et financiers.

Modalité	Effectifs	Fréquence (%)
Forme juridique	17	100
La réglementation des IMF	00	00
Atres	00	00
Total	17	100

Source : Nos enquêtes, Août 2016

Des enquêtes faites, il ressort que la forme juridique actuelle de PEBCo est à l'origine de son inaccessibilité au marché financier et monétaire (100%). Par conséquent l'hypothèse de la réglementation des IMF qui serait à l'origine de l'inaccessibilité de PEBCo au marché monétaire et financier est rejetée.

B- présentation et analyse des données des enquêtes externes.

Les questionnaires déposés au près de certaines banques locales et IMF, nous ont permis d'aboutir à certains résultats au mode de partenariat envisagé ; au montant de la ressource éventuelle disponible ; à la durée moyenne éventuelle de disponibilité des ressources et au coût éventuel de la ressource.

Le but de cette enquête est de faire un sondage sur les opportunités de PEBCo en matière de son accessibilité aux sources de financement externe, notamment les banques commerciales. Les résultats des dits enquêtes sont présentés et analysés, dans les tableaux ci-après.

Tableau n°8 : Données des enquêtes externes

BSR BENIN	
Mode de partenariat envisage	Ligne de crédit renouvelable
Montant de la ressource éventuelle disponible	1 milliard de FCFA (remboursement in fine)
Durée moyenne éventuelle de disponibilité de la ressource	1an
Coût de la ressource	8%(paiement mensuel des intérêts)
BSIC	
Mode de partenariat envisage	Ligne de refinancement
Montant de la ressource éventuelle disponible	1 milliard de FCFA (remboursement trimestriel)
Durée moyenne trimestrielle de disponibilité de la ressource	1 an
Coût éventuel de la ressource	9 à 10%(paiement trimestriel)
BIBE	
Mode de partenariat envisagé	Ligne de crédit
Montant de la ressource éventuelle disponible	1,5 milliard de FCFA (remboursement in fine)

Durée moyenne éventuelle de disponibilité de la ressource	2 ans
Coût éventuel de la ressource	0,5 à 7% (paiement mensuel)
Continental Bank Bénin	
Mode de partenariat envisagé	Ligne de refinancement
Montant de la ressource éventuelle disponible	500 millions à 1 milliard (remboursement trimestriel)
Durée moyenne éventuelle de la disponibilité de la ressource	1 an (in fine renouvelable)
Coût éventuel de la ressource	10 à 11% (paiement trimestriel)
FECECAM	
Mode de partenariat envisage	Dépôt à terme
Montant de la ressource éventuelle disponible	5 à 9 milliards
Durée moyenne éventuelle de disponibilité	Court et moyen terme (à négocié)
Coût éventuel de la ressource	5,5 à 6%

Source : Nos enquêtes, Août 2016

Tableau n°9 : Analyse des données externes

Analyse des conditions de la BRS	L'option de refinancement pourrait être étudiée si la BRS modifie la typologie de sa cible. En effet, les financements des IMF plutôt orientés vers le commerce, ne sont pas éligibles au refinancement BRS. Par ailleurs, ce mode de financement est accompagné de 2% du montant des ressources mises à disposition. Ceci limite l'opportunité de ce choix comparé à la ligne de crédit classique.
Analyse des conditions de la BSIC	Les interlocuteurs souhaitent mettre en œuvre une véritable politique de micro finance. Dans ce sens, une ressource interne est spécialisée dans le secteur. Ils suggèrent pour les IMF en générale, une approche

	régionale en passant par le groupe BSIC afin de disposer de ressources plus conséquentes pour le financement du secteur.
Analyse des conditions de la BIBE	L'institution serait entrain de pénétrer le secteur par la généralisation des lignes de crédit octroyées aux institutions de micro finance de la place.
Analyse des conditions de la continentale banque	L'institution exige une garantie FAGACE ou fonds international de garantie pour l'obtention du concours. Les IMF pourraient éventuellement jouer ses relations antérieures avec la banque pour alléger les conditions.
Analyse des conditions de FECECAM	La préoccupation majeure de l'institution reste la garantie que les ressources mises à disposition bien que faisant l'objet d'un contrat de dépôt à terme, puisse faire l'objet d'un retrait si la situation financière le nécessite.

Source : Nos enquêtes, Août 2016

Paragraphe2 : Politique de mobilisation des ressources financières

Les crédits octroyés par PEBCo à sa clientèle n'ont été possibles qu'à partir des ressources financières limitées essentiellement aux fonds propres et au financement bancaire et surtout à l'épargne collectée. On peut toutefois distinguer deux grandes catégories de ressources financières. Il s'agit en effet de ressources internes et externes.

A- Les sources de financement interne

Elles sont constituées des fonds de garantie, des dépôts de garantie, les fonds propres et l'épargne collectée du publique.

1) Fonds de garantie

Tous les clients doivent constitués dans les caisses de PEBCo, un fonds de garantie inférieure ou égal à 1/5 du montant de crédit obtenu. Le montant total du fonds de garantie est entièrement versé par le client avant l'octroi du crédit. Le fonds de garantie peut être récupéré par le client à la fin de ses

remboursements s'il veut rompre son contrat avec l'institution. Ce fonds est utilisé pour couvrir tout ou une partie des impayés quand le client dévient insolvable.

2 - dépôt de garantie

Pour renforcer certaines sur sùretés réelles (terrain non borné par exemple), il peut être demandé aux clients un dépôt de garantie égal à 1/5 du crédit obtenu. Ce dépôt de garantie est assimilable à un fonds de garantie supplémentaire à la seule différence qu'il doit être intégralement versé par le client avant le déboursement de son crédit.

3 – Fonds propres

Les fonds propres sont constitués des dons, et subventions, le cumul des bénéfices réalisés par l'institution d'année en année. Il s'agit donc du cumul des reports à nouveau antérieurs et des résultats. Ceci est en vertu du caractère associatif du PEBCo qui est astreint à mettre en réserve les excédents issus de ses performances, donc à ne pas distribuer de dividendes. Ces derniers servent au financement des activités de l'association. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'ampleur de leur montant dans cette catégorie de ressources financières.

4 – Epargne collectée

Il s'agit des fonds collectés auprès de sa clientèle à travers cinq produits dont le dépôt à vue, l'épargne sur livret, l'épargne bloquée, le dépôt à terme et la tontine. Elle constitue pour l'association de PEBCo une source de financement moins coûteuse et très importante.

B – Les sources de financement externe

Ce sont des emprunts bancaires obtenus auprès de certains partenaires locaux et étrangers des IMF bénéficient depuis quelques années de l'appui financier de certaines banques et internationales comme la banque mondiale(BM), l'USAID, l'ADF et autres. Les lignes de crédit de ces institutions sont soldées par IMF à l'expression de celles de la banque mondiale en vertu des conditions proposées par celles-ci aux IMF. Aujourd'hui, certaines banques et institutions financières locales appuient financièrement les IMF. Au nombre de ces banques nous avons la BOA, la SGBBE l'ECOBANK qui proposent presque les mêmes conditions de financement. Aussi faut-il l'Etat et la banque mondiale qui se démarquent des autres avec des conditions de financement moins contraignantes. Nous récapitulons ces conditions dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Quelque source de financement externe des IMF

Conditions banques	Types de crédit en CFA	Taux	Garantie	Autres garantie
BOA	Ligne de crédit Avance /DAT	7%	Portefeuille sain 195%	Constitution de DAT
SGBBE	Ligne de crédit	7%	Portefeuille sain 130%	Nantissement
ECOBANK	Ligne de crédit	7%	Portefeuille sain 130%	Audit portefeuille
BANQUE MONDIALE	Prêt exceptionnel	3,25%	Etat	-
ETAT	Subvention sous forme de ressources affectées	-	-	-

Source: Nos enquêtes, Août 2016

Ce tableau résume les différentes conditions de financement offertes par ces partenaires aux IMF. Les trois banques partenaires précitées proposent aux IMF les mêmes conditions de financement à quelques exceptions près. En effet, la BOA, la SGBBE et l'ECOBANK mettent à la disposition des IMF une de crédit au taux d'intérêt de 7%. Outre cette ligne, la BOA accepte également d'accorder une avance sur le dépôt à terme (DAT) des IMF à 7%. Néanmoins, les garantis exigées varient d'une banque à une autre.

- La BOA exige la constitution d'un DAT en plus du portefeuille sain pris à la hauteur de 195% ;
- La SGBBE demande le nantissement du DAT en dehors du portefeuille sain pris à la hauteur de 130% ;
- L'ECOBANK exige en plus de la constitution du DAT un audit de portefeuille accepté à concurrence de 130%.

Toutes ces conditions sont parfois complexes pour les IMF car la limite à accéder aux sources de financement recherchées et les contraignent dans leur développement. Toute fois, les prêts exceptionnels de la Banque Mondiale paraissent acceptable car moins coûteux (taux de 3,2% avec un différé de 5 ans ; garanti inexistante). Quant à l'Etat il met ses concours à la disposition des IMF sous forme de « Ressources Affectées » sans aucune exigence. Ces ressources sont comme leur nom l'indique destiné au financement des cibles précises. Ceci condamne les bénéficiaires à respecter la

cible indiquée et à éviter d'éventuels détournements de fonds. En contrepartie le rôle des IMF est rémunéré par des commissions.

Pour comprendre les difficultés des IMF à l'accessibilité aux sources de financement recherchées, nous ferons une analyse minutieuse des sources de financement précitées.

Section 2 : Analyse des sources de financement, validation des hypothèses, approches de solution et conditions de mise en œuvre.

Paragraphe 1 : Analyse des sources de financement et validations des hypothèses.

I) Analyse des sources de financement

A- Analyse des sources internes

1) Analyse des fonds de garantie

Retirer ses dépôts qui ne sont pas rémunérés par PEBCo ; il ressort donc un déséquilibre entre la nature des ressources et celle des emplois. En effet ,ces dépôts à très court thème comparativement aux crédits qu'ils financent .De même leur affectation au financement de crédit n'est pas tout de même systématique en ce que le client est un peu libre dans la constitution de ses dépôts .Il n'est donc pas trop juste de considérer que ces fonds et dépôts servent directement au financement des activités . Alors une mauvaise maîtrise des thèmes de ces ressources peut mettre l'institution en péril.

2) Analyse des fonds propres

Les fonds propres représentent une grande partie des ressources internes. En effet un bon suivi et entretien de ces fonds garantissent en partie la viabilité de l'institution. Etant le cumul des reports à nouveau intérieur et des résultats réalisés, les pertes seront à la base de la réduction du niveau de ces fonds qui, mal maîtrisés, mettront PEBCo sur les rails de banqueroute pouvant la conduire au déclin.

3) Analyse de l'épargne collectée

Elle regroupe les dépôts des membres / clients qui correspondent à la classe 24 du plan de compte de la BCEAO. Ils constituent entre 65% et 75% des ressources des institutions de micro finance. Ces dépôts constitués par l'intermédiaire des différents comptes d'épargne et de la tontine à la disposition de l'institution ne sont pas ou peu rémunérés et constituent une énorme source de placement et de revenu de PEBCo. Mais ils sont constitués éventuellement des dépôts à Vue(DAV), ce qui limite la capacité de transformation de ces dépôts par PEBCo.

B- Analyse des sources externes.

Elles sont essentiellement constituées de trois banques locales, de la Banque Mondiale via les concours de l'Etat. Cet objectif réduit de bailleurs de fonds, constitue un premier frein en ce sens qu'ils proposent à l'institution des conditions de financement « asphyxiantes ». Mais elle ne peut que se soumettre à leur volonté quant à leur décision du financier car elle n'est pas financièrement autonome. Les trois banques locales proposent le même taux de rémunération de leur crédit à PEBCo ; ceci étant non négligeable, le revoir à la baisse ne serait pas chose aisée car il est imposé. PEBCo est donc tenue de l'accepter quelque soit son niveau pour faire face à ses besoins de financement.

Par ailleurs, les garanties exigées constituent l'essentiel du patrimoine de PEBCo. Sont portefeuille de crédit sain demandé par toutes les trois banques presque à la même hauteur (130%) n'est pas trop intéressant. Le portefeuille n'est pas une garantie réelle : il peut toutefois ce détérioré. Dans ces conditions, il serait difficile de gagner la confiance de ses bailleurs de fonds et d'avoir leurs apports.

Mise à part le portefeuille, les dépôts à terme(DAT) de PEBCo doivent en principe lui servir de ressources supplémentaires auxquelles elle pourra recourir en cas de carence de ressources financières nécessaires à la satisfaction des besoins de crédits de ses clients. Cependant, tel ne peut plus être le cas une fois le DAT mise en garantie. Il ne pourra être disponible à l'association qu'en cas de bon dénuement de son contrat de refinancement de ses activités. Ce qui suppose que PEBCo ne peut se prétendre être propriétaire de son DAT qu'en cas de bonne fin de contrat.

En outre, les interventions de la Banque Mondiale sous la forme de subventions mises à la disposition de PEBCo par l'intermédiaire de l'Etat, paraissent suffisamment intéressantes car d'une part, le taux (3,25%) est relativement réduit par rapport à celui des banques formelles (7%) ; et d'autre part, les conditions sont totalement souples en ce qu'aucune garantie n'est exigée, l'Etat étant garant, du moins responsable de la gestion de ses fonds. De surcroit, la période de grâce de cinq(05) mois accordées doit permettre à l'association de suffisamment de profiter de ses lignes de crédit via leur recyclage régulier. Mais de nos jours le constat est que les concours de la banque mondiale décroissent sans cesse. Il nous paraît alors juste de retenir que l'Etat se désengage progressivement de ce secteur considéré comme un outil efficace pour la réduction de la pauvreté.

Validation des hypothèses.

Degré de vérification de l'hypothèse n°1

Eu égard aux analyses faites des données de l'enquête, nous retenons que du fait de la non maîtrise parfaite des modes de fonctionnement du secteur des IMF par les banques, ces dernières limitent leur appui financier à ce secteur. Cette situation se traduit:

- D'une part, par les nombreux documents financiers exigés et dont la production non seulement est coûteuse mais aussi prend du temps et ;
- D'autre par, par le fort taux débiteur appliqué pour couvrir les frais de recrutement.

Ces dispositions sont des mesures de sécurité qui se justifient sans doute par les insuffisances que présentent les systèmes d'information et de gestion des IMF (absence d'une véritable centrale de risque).

Cette situation peut exposer l'IMF à des risques présentés par le client.

Par conséquent l'hypothèse spécifique selon laquelle « l'asymétrie d'information est due à la rétention d'information, outre la rude concurrence » n'est pas vérifiée.

Degré de vérification de l'hypothèse n°2

Hypothèse 2 stipule que « l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés financiers et monétaires dépend de sa forme juridique ».

Restant toujours dans le cercle de l'analyse des données, nous retenons que les exigences de la BRVM obligent PEBCo à avoir au prime abord la forme de **société anonyme**, les autres conditions pouvant être facilement satisfaite par PEBCo.

L'hypothèse 2 est par conséquent validée.

Paragraphe 2 : Elément du diagnostic lié aux problèmes spécifiques, approches de solutions et conditions de mise en œuvre.

- **Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°1**

L'insuffisance des systèmes d'informations et de gestion comptable efficace est à la base de l'asymétrie d'informations.

- **Elément du diagnostic lié au problème spécifique n°2**

La forme juridique actuelle de PEBCo ne lui permet pas d'accéder aux marchés monétaires et financiers.

Approche de solutions relative à l'asymétrie d'information.

Pour faire face à ce problème, nous suggérons :

- La mise en place d'un système d'informations et de gestion performant au niveau des IMF
- L'instauration d'une centrale des risques (centrale d'échanges) entre IMF, laquelle centrale pourrait faciliter l'identification aisée des débiteurs insolvable ;
- La production et l'audit régulier des comptes afin d'une part, d'évaluer la santé financière de l'institution, et d'autre part, d'avoir une crédibilité à l'égard des partenaires, en se communiquant des bonnes et fiables informations ;
- L'amélioration de l'organigramme des IMF afin qu'on puisse mieux connaître les divers organes existants et leurs attributions.

Approche de solutions à l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés financiers et monétaires.

Pour palier à ce problème, nous suggérons à PEBCo de :

- Changer de statut en passant d'institution de micro finance à crédit indirect aux institutions à caractère coopératif ;
- Respecter les textes en vigueur dans le secteur ;
- Envoyer régulièrement les rapports d'activités annuels aux banques afin qu'elles aient connaissance de l'amélioration ou non de leurs performances ;
- Inviter les banques à leurs assemblées générales annuelles pour renforcer les relations de partenariat et surtout pour accroître leur crédibilité ;
- Organiser de façon périodique des rencontres avec les banques au niveau des dirigeants afin d'aborder conjointement les problèmes cruciaux qui se posent pour aboutir à des solutions avantageuses aux deux parties.

Aussi doit-il:

- Produire et faire l'audit régulier des comptes afin d'une part, d'évaluer la santé financière de l'institution, et d'autre part, d'avoir une crédibilité à l'égard des partenaires ;

L'accessibilité de PEBCo aux marchés financiers et monétaires nécessite le changement de son statut juridique c'est-à-dire quitter la forme d'une association pour une société anonyme. Nous proposons alors à PEBCo de vite lever les obstacles qui retarderaient la concrétisation du processus.

Elle a donc l'obligation de rentrer en négociation avec les pouvoirs publics afin d'entamer si possible le remplissage des conditions et ainsi accélérer le processus. En plus de cette transformation le marché financier notamment la BRVM exige bien d'autres conditions quand à la cotation des actions et obligations.

De nombreuses opportunités sont offertes aux sociétés en général et aux IMF en particulier qui auront choisi d'être cotées à la BRVM. Cette dernière offre à ces institutions, l'accès à des sources de financement diversifiées pouvant accompagner leur croissance et leur pérennité. Elle leur aussi l'opportunité de s'endetter à des taux plus avantageux et des capitaux sans garantie bancaire.

Pour accéder au marché, après le changement de son statut juridique, PEBCo comme toutes autres sociétés doit remplir certaines conditions.

Pour être admissible au premier compartiment, elle doit :

- Rédiger une demande d'introduction ;
- Mandater pour sa demande, une société de gestion d'intermédiation(SGI) qui l'assistera et la conseillera ;
- Présenter une capitalisation boursière de plus de 500 millions de FCFA ;
- Avoir une marge nette sur CA sur chacune des trois dernières années de 3% ;
- S'engager à signer un contrat d'animation de marché prévoyant une cotation ou une indication de cours toutes les trois(03) séances ;
- Diffuser dans le public au moins 20% de son capital dès l'introduction en bourse ;
- S'engager à publier dans le Bulletin Officiel de Cote(BOC) les estimations semestrielles du chiffre d'affaire et les tendances résultats ;
- Présenter cinq années de comptes certifiés.

Quant au second compartiment, les conditions sont les suivantes :

- Présenter une capitalisation boursière égale ou supérieure à 200 millions de FCFA ;
- Présenter deux années de comptes certifiés ;
- S'engager à signer un contrat d'animation du marché du marché prévoyant une cotation ou une indication de cours de toutes les séances ;
- S'engager à diffuser dans le public au moins de 20% de son capital dans un délai de 2 ans en cas d'introduction en bourse ou 15% en cas d'augmentation du capital.

En cas d'émission d'obligations, c'est le compartiment obligatoire qui est requis pour l'opération. Les conditions dans ce cas sont essentiellement liées au nombre de titres à l'émission qui ne peut être inférieur à 25000 et doit ainsi représenter un montant nominal au moins égal à 500 millions de FCFA. Ce faisant, de nombreuses opportunités attendent tout intervenant sur le marché financier régional. En effet, l'avènement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest offre aussi bien aux investisseurs qu'aux épargnants de nombreuses opportunités ;

- Participer au financement et au développement de l'économie en investissant leur épargne en actions ou en obligations ;
- Confier en toute transparence leurs économies à des intermédiaires sûrs et professionnels ;
- Faire fructifier la part non consommée des revenus thésaurisés ou encore déposés sur des comptes non rémunérés ;
- Préparer de façon optimale avec des moyens sûrs, une échéance d'investissement (achat immobilier par exemple) ou un complément de revenu pour la retraite ;
- Obtenir des rendements élevés comparativement aux placements traditionnels (immobiliers) surtout à mesure que la durée de placement est longue ;
- Mobiliser à tout moment l'épargne investie en valeurs mobilières ou encore arbitrer les titres achetés contre d'autres dans le cadre d'une gestion de portefeuille.

Conditions de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ces recommandations :

- PEBCo doit fournir des données comptables fiables aux organismes pour les centraliser ;
- PEBCo peut aussi intégrer les associations défendant les causes du secteur (par exemple consortium ALAFIA) ; et doit mettre en place un système de gestion efficace et performant. Ce système nécessite aussi l'informatisation de toutes les tâches de PEBCo, même jusqu'aux bureaux de zone.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au Bénin, comme dans les autres pays en développement, le secteur de la micro finance a connu un progrès non ignoré. On dénombre en effet plus de trente institutions de micro finance ou système financiers décentralisés opérant sur le territoire béninois. Aux nombre de ces institutions figure PEBCo-BETHESDA. PEBCo par ses capacités a atteint plusieurs départements du pays avec une clientèle considérable constituée en grande partie des familles pauvres. Ainsi ses fonds propres se sont révélés insuffisants pour aux attentes de cette clientèle.

En effet, face à la demande galopante de crédit des clients le financement devient une chose heureusement trouvée pour PEBCo. Elle offre à cette clientèle des microcrédits pour les aider à mener des activités génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs micro-entreprises. Son développement rapide lui a permis d'étendre une variété de services (services financiers et non financiers) à une clientèle plus étendue. La forte expansion de la demande de crédit, conséquence évidente de la réussite des innovations, pousse PEBCo à plus améliorer sa politique de mobilisation des ressources financières afin de financer ses activités. Ce qui nous a conduit à la problématique suivante : la mauvaise collaboration entre les banques et les IMF (dont PEBCo) ; l'asymétrie d'information régnant dans le secteur et l'inaccessibilité de PEBCo aux marchés monétaires et financiers.

L'observation des approches de solutions et recommandations proposées aux IMF et à PEBCo en particulier lui permettra d'accéder facilement aux sources de financement recherchées, et par conséquent mieux satisfaire les besoins de ses clients. L'accessibilité de PEBCo aux marchés financiers et monétaires apparaît comme un moyen palliatif aux difficultés de financement qui ralentissent son développement et menacent sa pérennité. Cette approche vise l'inclusion de la micro finance dans les systèmes financiers formels dont le but d'ouvrir le circuit bancaire aux populations démunies. Elle serait mise en œuvre à PEBCo si les conditions suivantes sont remplies : la transformation juridique de l'Association PEBCo en PEBCo SA, l'estimation du capital social de PEBCo SA, l'évolution récente des indicateurs de performance de l'institution et le choix de la SGI qui conduira le processus. De tout ce qui précède, il ressort que l'admission de PEBCo à la BRVM de l'UEMOA est un moyen qui va lui permettre de remédier aux problèmes liés au financement de sa croissance, d'assurer son notoriété et d'augmenter sa crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers. Nous recommanderions donc aux

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de procédure de PEBCo

SILEM et ALBERTINI « le lexique économique(1999) »

Ducroux Le Picard(2001) « Les conditions de pérennité des institutions de micro finance »
Document Agredocs

Professeur **Fulbert Gero AMOUSSOUGA**, cours d'Economie des marchés et intermédiaires financiers (2008-2009),

Professeur **Dénis ACCLASSATO**, cours d'Economie monétaire et Bancaire (2013-2014)

Docteur **Victor ADOHINZIN**, cours de gestion de portefeuille (2013-2014)

Berbeat, Philippe, Daniel Fino François Mercier « Instrument de la garantie internationale au service des plus pauvres »

Fino, Daniel « Le rôle de subventions de la Microfinance »

Document de travail, projet du Réseau Universitaire Internationale de Genève « efficience, performance financières et rôle des politiques publiques : une enquête sur l'autosuffisance financière des institutions de microfinance »

Alfred JAUFFRET « Manuel de DROIT COMMERCIAL »

Jorge de Angulo ‘Bridging the finance gap ACCOINS Experience with guarantee funds for Microfinance Institutions’

Techniques financiers et développement (**Revue d'épargne sans frontière, paris n°36**)

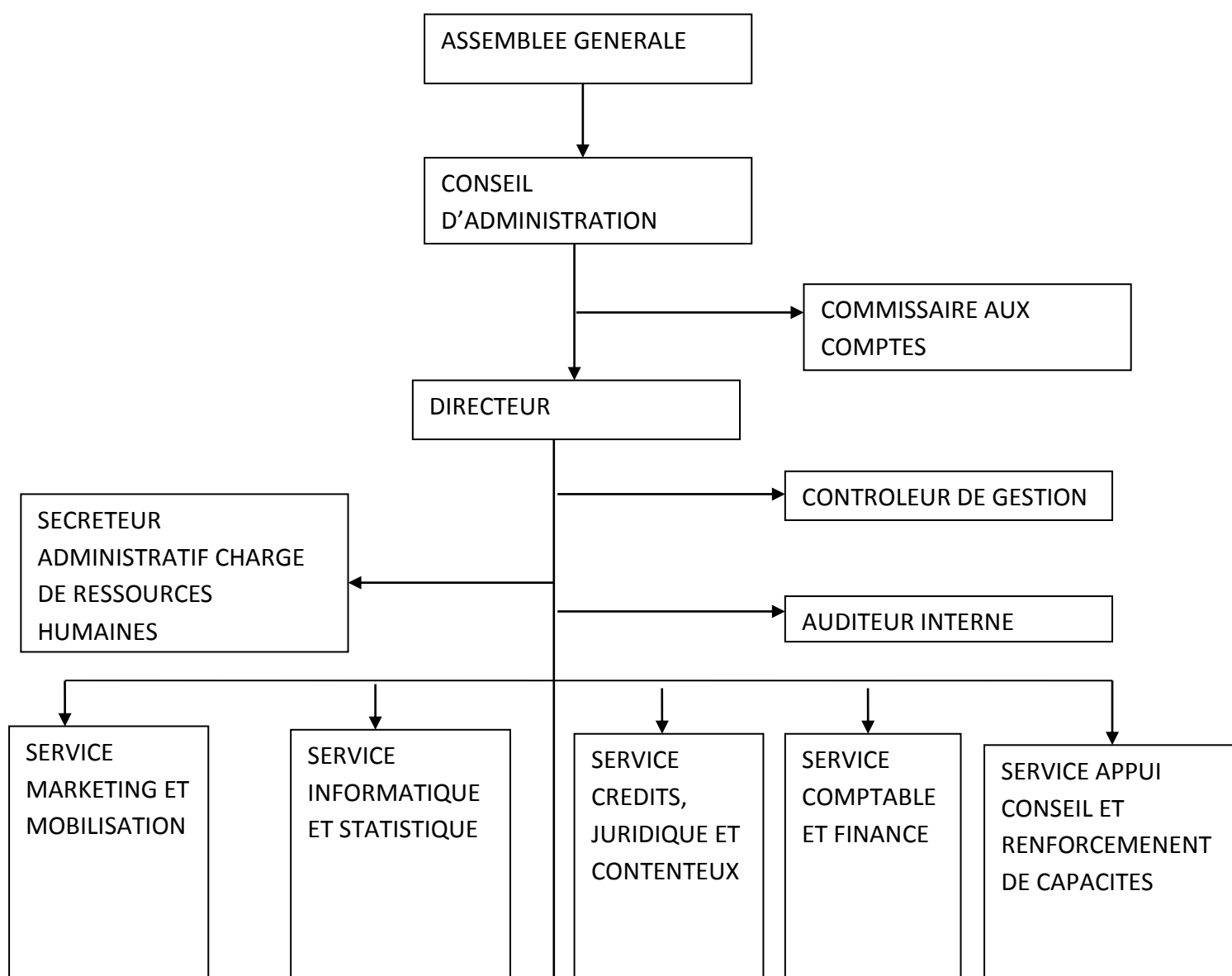
Ghislain Jésus-gnon NUBEMEDOU & Germaine AdzoSANTOS « Mémoire de licence en BFA »

Prosper HOTO & Germain Houévo LOKOSSA « Mémoire de licence en BFA »

Roméo Z. TCALLA et Martial P. DENAKPO « Mémoire de fin de cycle2)

ANNEXE

ORGANIGRAMME



AGENCES

QUESTIONNAIRE 1

Qu'est ce que PEBCo ?

Comment PEBCofinance t-il ses activités ?

Quels sont les moyens de mobilisation des ressources financières de PEBCo ?

Quels sont les modes de financement existant de PEBCo ?

Pourquoi PEBCo cherche t-il de financement extérieur ?

- Pour financer ses activités (crédits)
- Pour le développement de nouveaux produits
- Pour couvrir tout le territoire national
- Pour pérenniser ses activités

Quels sont les partenaires financiers de PEBCo ?

- Banque Etat banque mondiale autres organismes

Qu'est ce qui empêche PEBCo en votre connaissance d'aller sur les marchés financiers pour ses besoins de financement ?

- Sa forme juridique - la législation des IMF

Qu'est ce qui selon vous retarde l'aboutissement du processus de transformation institutionnelle longtemps enclenchée ?

- Les formalités trop rigide le coût élevé des institutions autres

Quelles sont à votre avis les causes de l'asymétrie d'information dans un secteur aussi important comme celui de la micro finance ?

- La rude concurrence la rétention d'information autres

PEBCo est il accessible au marché financier et monétaire ?

- Oui - non

L'inaccessibilité au marché financier et monétaire dépendent – il de :

- Sa forme juridique?
- La réglementation des IMF?
- Autres?

Quel type de crédit les banques ou partenaires financiers accordent-il à PEBCo ?

- ligne de crédit - avance/dépôt à terme prêts exceptionnel

Quel genre de garantie les banques demandent-il à PEBCo ?

- portefeuille sain
- constitution du DAT
- Nantissement DAT
- Audit portefeuille
- Audit portefeuille pus DAT

En matière de financement des entreprises en général et IMF en particulier, quel mode de financement envisagez-vous ?

- Ligne de crédit - ligne de refinancement dépôt à terme

Quel est le montant de la ressource éventuelle envisagée ?

Quelle est la durée moyenne de la disponibilité de la ressource ?

- Cours terme - moyen terme cour et moyen terme

Quel est le mode de remboursement envisagé ?

- Remboursement in fine - paiement mensuel paiement trimestriel

Quel est le coût éventuel de la ressource ?

Table des matière

Avertissement.....	I
DEDICACES.....	II
Remerciement.....	V
Sigles et Abreviations.....	VI
Liste des tableaux.....	IX
SOMMAIRE.....	IX
INTRODUCTION.....	i
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU CADRE DU DEROULEMENT DU STAGE	4
SECTION 1 : Présentation de PEBCo-BETHESDA et mécanisme de fonctionnement de PEBCo-BETHESDA.....	4
Paragraphe 1:Historique , Mission et Objectifs de PEBCo-BETHESDA.....	4
Paragraphe 2 : Structure organisationnelle et fonctionnement.....	5
Section 2 : Présentation des produits de PEBCo et déroulement du stage	10
I- Présentation de l'Agence Akassato	13
III. Difficultés rencontrées	14
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PAR PEBCO-BETHESDA	16
SECTION 1 : De la problématique aux hypothèses de recherche	16
Paragraphe1 : Problématique et intérêt	16
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses	17
SECTION n°2 : la revue de littérature et la méthodologie de recherche	18
Paragraphe n°1 : la revue de littérature.....	18
Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche et difficultés rencontrées.....	27
CHAPITRE 3	31
PRESENTATION, ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE SUR LA POLITIQUE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET APPROCHES DE SOLUTION.....	31
Section1 : présentation et analyse des données de l'enquête et politique de mobilisation des ressources financières.	31
Paragraphe1. Présentation et analyse des données de l'enquête.	31
Source : Nos enquêtes, Août 2016	35

Paragraphe2 : Politique de mobilisation des ressources financières	35
Section 2 : Analyse des sources de financement, validation des hypothèses, approches de solution et conditions de mise en œuvre.....	38
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE.....	49